

Délibération n° 102 du 23 juillet 2008
Proposant une liste d'experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage pour les analyses de contrôle en matière de dopage humain effectuées par le laboratoire antidopage de Lausanne

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, partie législative, notamment ses articles L.232-18 et L.232-23,

Vu le code du sport, partie réglementaire, notamment son article R.232-64 et l'article 19 du règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées relatif à la lutte contre le dopage qui lui est annexé,

Vu la convention entre l'AFLD et le laboratoire antidopage de Lausanne,

Décide :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont agréées en qualité d'expert pour les analyses de contrôle en matière de dopage humain effectuées par le laboratoire antidopage de Lausanne en application de l'article L.232-18 du code du sport :

- M. François Pralong;
- M. David Cowan.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente décision a été délibérée le 23 juillet 2008 avec la participation de M. Pierre BORDRY, président et de MM. Claude BOUDENE, Laurent DAVENAS, Daniel FARGE, Sébastien FLUTE et Michel Le MOAL, membres.

Le Président,
Pierre BORDRY

LISTE DES EXPERTS AGRÉÉS PAR L’AFLD
POUR LES ANALYSES DE CONTRÔLES EN MATIÈRE DE DOPAGE HUMAIN
EFFECTUÉES PAR LE LABORATOIRE ANTIDOPAGE DE LAUSANNE

M. François PRALONG

Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme Centre Hospitalier Universitaire Vaudois
Route de Gachet
1011 Lausanne (Suisse)
Tel: +41 21 314 06 19
Adresse électronique : Francois.Pralong@chuv.ch

M. David COWAN

Drug Control Centre
King's College London
The Franklin-Wilkins Building
150 Stamford Street
GB - London SE1 9NH
Great Britain
Tel.: (44.20) 7848 4848
Fax: (44.20) 7848 4980
Adresse électronique : david.cowan@kcl.ac.uk